

COTISATION UNION SOCIALE DES SCOP ET DES SCIC

L'Union Sociale perçoit directement sa cotisation, merci de lui envoyer un règlement distinct accompagné de ce bulletin.

Trimestre

indiquez le n° et l'année du trimestre



Tél. : 01 43 07 18 08
contact@union-sociale.coop
www.union-sociale.coop

N° ADHÉRENT

IDENTITÉ SOCIÉTÉ :

SALAIRES BRUTS (non plafonnés du trimestre) :

- Pour PRESTABAT Scop parisiennes du bâtiment et des travaux publics x 0,40 % :

- Pour PRESTASUP Scop adhérentes aux prestations supérieures x 0,40 % :

- Pour PRESTA les autres Scop x 0,30 % :

- NOMBRE DE SALARIÉS À LA FIN DE LA PÉRIODE :

À retourner à l'Union Sociale avant le / /

Chèque ou Virement

Date / /

Signature

Union sociale des Scop et des Scic
61, boulevard de Picpus
75012 Paris